

## Les dessous de l'arrestation de Me Stanislas Mbonampeka à Bruxelles-Belgique

<https://www.echosdafrique.com/>

**Emmanuel Neretse**

31 mars 2024



### **Les faits**

Le 28 mars 2024, la Police a fait irruption au domicile de Stanislas Mbonampeka à Uccle, l'une des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Mbonampeka fut signifié de son état d'arrestation et fut aussitôt amené par la police dans un lieu inconnu. Les membres de sa famille, choqués et subjugués, parviendront à savoir que leur chef de famille a été jeté en prison et est en détention dans la nouvelle prison de Haren située dans la périphérie Nord de Bruxelles.

### **L'homme**

Stanislas Mbonampeka est homme aujourd'hui âgé de 82 ans. Il fut parmi les premiers jeunes rwandais recrutés après l'indépendance pour encadrer la toute jeune Garde Nationale. Il fait donc partie de la 3<sup>e</sup> Promotion de l'Ecole d'Officiers de Kigali. Sa carrière militaire, quoique brillante, ne sera pas longue. En effet, à la surprise générale, il demandera, en 1978, sa mise en disponibilité de l'Armée pour entreprendre des études universitaires. Après son diplôme de licence en Droit obtenu à l'université nationale du Rwanda, il se consacra aux affaires. Après l'instauration du Barreau au Rwanda, le juriste Mbonambeka sera reconnu comme avocat pouvant ouvrir un cabinet-conseil au Rwanda.

Il fut le seul avocat rwandais, qui a pris son courage à deux mains, pour aller défendre les personnes arrêtées, accusées de "complicité avec l'ennemi", à savoir le FPR-Inkotanyi, qui avait attaqué le Rwanda en octobre 1990, en provenance de l'Ouganda.

En 1991, lorsque le multipartisme fut admis au Rwanda, Maître Mbonampeka se lancera dans la politique comme l'un des fondateurs d'un nouveau parti d'opposition au MRND qui était au pouvoir. Ce parti reçut la dénomination de "Parti Libéral : PL" et Me Mbonampeka en devint Vice-Président. C'est ainsi que dans le gouvernement de coalition mis en place en avril 1992 et comprenant le MRND ainsi que les partis d'opposition MDR, PSD et PL, Me Stanislas Mbonampeka en devint ministre de la Justice.

Mais sans tarder et ne pouvant pas tolérer les tractations politiciennes et les tiraillements au sein de ce gouvernement, il va démissionner de son poste de ministre. Une première au Rwanda et même en Afrique!

### **Motifs de l'acharnement actuel sur Me Mbonampeka**

- Liens familiaux conduisant à Jambo asbl

Il se fait que Me Mbonampeka a des liens familiaux avec certains jeunes qui ont fondé et qui animent une association de défense des Droits de l'Homme opérant à partir de la Belgique et qui secoue le régime dictatorial du FPR jusque dans ses racines. Me Mbonampeka est donc considéré par ce régime comme le parrain et l'inspirateur de Jambo asbl et donc tient à le lui faire payer. Surtout que ces jeunes ne peuvent pas automatiquement être accusés de "génocide en 1994" car n'étant pas encore nés ou alors pas en âge de commettre le génocide. Même les accusations contre eux que brandit le régime du FPR comme quoi ces jeunes auraient l'idéologie du génocide circulant dans leurs veines car tétée dans les seins de leurs mamans..., ne tiennent pas la route.

- Symbolisme et témoignages de son épouse

Stanislas Mbonampeka est le mari de Marie Claire Mukamugema. Celle-ci est la fille aînée de Dominique Mbonyumutwa, le premier président du Rwanda républicain après l'abolition de la monarchie féodale tutsi en 1961. Tout un symbole! Et en plus pour aggraver son cas, Marie Claire Mukamugema, épouse Mbonampeka, ne râte aucune occasion et ne mâche pas ses mots quand il faut révéler aux jeunes générations comment se sont produites la Révolution sociale et populaire de 1959, l'installation de la République et donc de la Démocratie au Rwanda en même temps que l'Indépendance, ce qui énerve le régime actuel du FPR/Kagame qui visent à faire oublier ce pan de l'histoire du Rwanda. Son mari devrait donc en payer le prix.

- Encore en possession des biens immobiliers au Rwanda

Si de surcroît Stanislas Mbonampeka possède encore quelques biens immobiliers au Rwanda comme des maisons ou des propriétés agricoles en milieu rural, ceci constitue un des motifs principaux pour le poursuivre. En effet, le régime du FPR Kagame a décidé que tous les Hutu ne devraient plus avoir de propriétés au Rwanda et que même ceux qui en avaient avant sa conquête du pays devraient en être dépossédés.

C'est ainsi que les anciens hommes d'affaires les plus prospères du pays avant 1994 ont, soit, été rendus indigents par des procédures financières iniques, soit leurs biens saisis sous prétexte pour indemniser les victimes de leurs crimes imaginaires. On peut citer le cas de François Xavier Mironko aujourd'hui démuné de tout au Rwanda alors qu'il possédait des usines, des immeubles et mêmes des stades de football ou des établissements scolaires comme: Usine Miroplast, Stade Miroplast de Gikondo, Collège de Nyabishambi à Byumba. Ou encore le cas du très sage et respecté Félicien Kabuga poursuivi seulement en vue de le dépouiller de tous ses biens immobiliers et financiers.

Et donc comme Me Stanislas Mbonampeka a longtemps œuvré dans le milieu des affaires, il pourrait encore posséder quelques biens immobiliers au Rwanda. Un motif pour le pourchasser en l'accusant de n'importe quoi.

- Geste des politiciens belges pour calmer le dictateur Paul Kagame

Dans les relations diplomatiques qu'entretient le Rwanda de Kagame avec certaines puissances occidentales et même africaines, on est habitué à ce que certaines personnalités parmi les opposants rwandais et exilés soient sacrifiés sur l'autel du principe de "calmer le dictateur Kagame" pour continuer à avoir de bonnes relations diplomatiques avec son régime qui, pourtant, devrait être infréquentable.

Après l'incident diplomatique encore en cours à savoir le refus d'accréditation de Vincent Karega comme ambassadeur du Rwanda à Bruxelles, le gouvernement belge voudrait calmer le dictateur Kagame et comme geste de bonne volonté, lui offrir la tête de Me Stanislas Mbonampeka.

Et enfin en cette période pré-électorale en Belgique, certains politiciens belges cherchent, par ce geste, à glapiller quelques voix des milieux pro-FPR de Belgique qui sont très puissants et influents.

- Modèle d'un cadre rwandais idéal et dans tous les domaines

Le cas de Me Mbonampeka embarrasse et énerve le régime dictatorial de Paul Kagame qui tire sa légitimité du génocide de 1994 et de la diabolisation de tout potentiel opposant hutu qui apparaîtrait comme crédible.

En effet, Me Mbonampeka fut le seul officier de l'ancienne Garde Nationale, et destiné à une brillante carrière militaire, mais ayant de lui-même quitté l'armée. Ensuite, il ne pourrait être accusé de régionalisme Kiga ou Nduga car, lui originaire de Ruhengeri, il a épousé une femme originaire de Gitarama et il se sentait chez lui partout dans n'importe quel coin du Rwanda.

A la réinstauration du multipartisme en 1991 en pleine guerre déclenchée par les Tutsi venus de l'Ouganda, Me Mbonampeka fut parmi les rares Hutu ayant été parmi les fondateurs d'un parti politique ouvertement pro-tutsi, le Parti Libéral, PL.

Enfin, il fut le tout premier membre du gouvernement au Rwanda et même en Afrique ayant pris la décision personnelle de démissionner d'un gouvernement dans lequel il détenait pourtant un porte-feuille régalien comme ministre de la Justice.

### **Accusations fantaisistes ou irrelevantes**

Dans les bribes de l'acte d'accusation qui ont fuité, on relève des accusations absurdes et/ou basées sur des témoignages longtemps rejetés par d'autres instances judiciaires car provenant de l'imagination féconde des malades ou déséquilibres mentaux.

Ainsi :

- Il lui est reproché d'avoir été un des actionnaires de la RTLM, une société par actions à responsabilité limitée, qui exploitait une station de radiodiffusion au Rwanda en 1992-1994.

Or le fait d'avoir été actionnaire de la société RTLM n'a jamais constitué un crime. Le TPIR, qui a jugé plus d'une soixantaine de Hutu anciens cadres des régimes républicains et qui étaient presque tous actionnaires de la RTLM, et donc tous accusés d'avoir été actionnaires de la RTLM, aucun d'eux ne fut condamné pour ce chef d'accusation.

Bien plus, même le régime du FPR de Kagame, qui pourtant est passé maître pour inventer des crimes imaginaires à coller aux Hutu ou à ses opposants, n'a jamais considéré comme crime le fait d'avoir été actionnaire de la RTLM. C'est ainsi que parmi les hauts dignitaires du FPR depuis sa conquête du pays jusqu'à ce jour et qui étaient aussi parmi les grands actionnaires de la RTLM, n'ont jamais été inquiétés. On y retrouve ceux qui ont été ou sont encore ministres, députés, sénateurs, gouverneurs et même Vice-président du FPR... Exemple: Boniface Rucagu ou Christophe Bazivamo pour ne citer que ces deux.

- L'accusation se baserait notamment sur **les déclarations d'une vieille sénile en prison depuis 1996** et pour le reste de sa vie la pauvre Valérie ancienne journaliste de la RTLM.

En juillet 1994, elle a fui comme des millions d'autres rwandais vers l'Est de la RDC. C'est de là que l'armée de Paul Kagame la retrouvera lors de sa première invasion du Zaïre en 1996. Elle sera rapatriée de force et aussitôt condamnée à l'emprisonnement perpétuité mais avec une mission spécifique : devenir "témoin à charge professionnelle" contre les personnalités Hutu jugées à l'étranger. C'est ainsi que Valérie Bemeriki vient de passer plus d'un quart de siècle en défilant à Arusha devant le TPIR, à Paris et à Bruxelles devant les Cours d'Assises (mais souvent par vidéo-conférence à partir de sa cellule de détention à Kigali) pour charger n'importe quel Hutu jugé, même sans l'avoir connu ni croisé au Rwanda.

Avec l'âge et à force de trop tirer sur la ficelle, elle en arrive à faire des déclarations publiques devant les magistrats qui indisposent et même énervent ses commanditaires car les ridiculisant. Ainsi, il lui arrive de poser directement et publiquement à la barre des questions embarrassantes comme: *"Et alors comment je vais obtenir mes 100 dollars promis, pour que je puisse améliorer ma condition en prison en achetant des suppléments alimentaires dans la cantine comme certains prisonniers privilégiés ?"*

Stupéfaction dans la salle! Ou alors elle déclare mais pas sous serment car une détenue, que, elle, la simple animatrice de radio, ayant quelques minutes d'antenne selon le programme établi par le rédacteur en chef, c'est elle qui tenait des réunions secrètes avec des ministres venus fournir la liste des Tutsi à diffuser pour les tuer! On se demande comment et où elle reléguait le directeur de la radio, le rédacteur en chef, et même le chef de la section Kinyarwanda, son supérieur hiérarchique direct, pour que ce soit elle qui reçoive les ministres ayant demandé audience à la RTLM.

Voilà le genre de témoignage auquel les procureurs rwandais et belge se baseraient pour incriminer et arrêter Me Mbonampeka.

- Enfin Monsieur Stanislas Mbonampeka serait poursuivi pour avoir été l'un des fondateurs et leaders de l'ancien parti d'opposition PL.

- C'est vrai qu'il en a été Vice-président. Mais il faudrait souligner que son président qui fut aussi ministre, a été juge par le TPIR suite aux mêmes accusations et a été acquitté. Il fut par la suite admis à résider en Belgique. Espérons que l'on daignera recueillir son témoignage.

## **Conclusion**

Il est apparu que la justice internationale en ce qui concerne les événements du Rwanda de 1990-1994 obéit toujours à une logique politique et pas du tout judiciaire. Ce n'est donc pas avec elle que la vérité sera révélée. Dans ce genre de juridiction, il n'y a pas de place pour la vérité mais une grande prépondérance de la Realpolitik.

Dans toute justice du vainqueur jugeant les vaincus, les martyrs sont ceux qui se trouvent au mauvais endroit et à un mauvais moment. Telle est la situation des "vaincus" durant la guerre de conquête du Rwanda par le FPR de 1990-1994 et subissant les jugements du vainqueur FPR/Kagame et qui se retrouvent aux USA, en France, en Belgique ou dans l'Union Européenne en général. C'est le cas de Me Stanislas Mbonampeka en ce 2024.

Comme avec la politique tout est possible, souhaitons que la justice belge osera désobéir à l'ordre de suivre la logique politique dans le cas de Me Mbonampeka mais dira seulement le Droit et cela toujours au nom de cette politique!

**Emmanuel Neretse**